

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B008-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B008

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour la création d'une plateforme pédagogique de compostage

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Michel BOULAN
Co-rapporteurs : Jean-Marc PERRIN
Jacques GARÇON

Thématique : Collecte et traitement des déchets

**Objet : Attribution d'une subvention aux Foyers ruraux des Bouches du Rhône
pour la création d'une plateforme pédagogique de compostage
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Fédération des Foyers ruraux des Bouches du Rhône souhaite développer une plateforme pédagogique de compostage sur leur site à la Roque d'Anthéron afin de sensibiliser les habitants et acteurs locaux à la gestion des bio déchets. Les déchets verts et fermentescibles alimentant cette plateforme seront issus des services espaces verts, des commerçants et des agriculteurs de la commune. L'association sollicite une subvention d'un montant de 5 000 € pour la mise en œuvre de ce projet.

Ce projet entre pleinement dans le cadre des actions du Programme Local de Prévention (PLP) des déchets visant à réduire la quantité des déchets présentés à la collecte.

Exposé des motifs :

1 – LES OBJECTIFS

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- L'aménagement d'une plateforme de compostage à vocation pédagogique et agricole sur le terrain de Croq'Jardin.
- La création d'une dynamique collective avec l'implication et la participation active des commerçants, des agriculteurs, des services espaces verts et des habitants de la commune au projet.
- Un volet social avec l'intégration et la formation des jeunes effectuant leur service civique au sein de la plateforme.
- La production d'un compost de qualité pour alimenter le jardin pédagogique, les jardins et espaces verts de la commune.

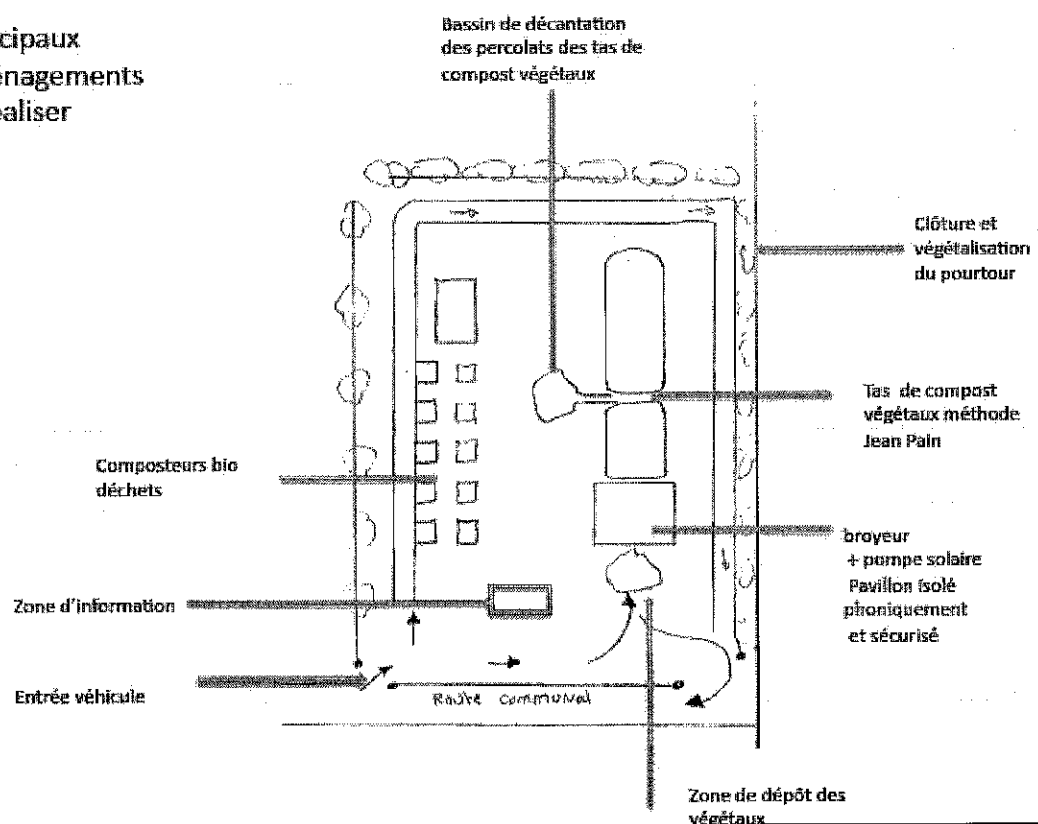
2 – DESCRIPTION DU PROJET

La réalisation d'une étude

L'association a réalisé au préalable une étude de faisabilité en commençant par un état des lieux de la production et de la gestion des bio déchets sur la commune. Elle a défini une organisation, des aménagements et des équipements pour la création d'une plateforme de compostage à vocation pédagogique.

L'aménagement et l'implantation de la plateforme

Principaux
aménagements
à réaliser



Le projet prévoit les aménagements suivants :

- Un cheminement pour l'accès véhicule,
- Une clôture et la plantation de haies,
- Un portail d'accès avec un panneau d'information à l'entrée,
- Un rehaussement et une étanchéité sous les tas de compost,
- L'installation d'un pavillon de protection du broyeur (sécurité et phonique),
- Un forage et l'installation d'une pompe solaire,
- L'installation des composteurs sous une pergola,
- La création d'un bassin de décantation et de filtration des jus de compost,
- Une aire d'information.

Le fonctionnement de la plateforme

L'apport en déchets verts sera effectué par les services espace verts municipaux, les jardiniers paysagistes, les agriculteurs de la commune et le service de broyage chez l'habitant. Chaque partenaire coopérateur signe une convention avec Croq'Jardin et prévient le jardin avant chaque livraison par portable ou S.M.S. L'association tiendra à jour un cahier de compte de la quantité déposée, validée à la réception. Le broyage sur les exploitations agricoles sera acheminé par les agriculteurs sur le site. Les jeunes et l'animateur référent assureront le broyage, la mise en tas et le suivi des composts. **Il est prévu de produire 40 tonnes de compost par an à partir de 100 tonnes de déchets verts entrantes.**

Le jardin effectuera une collecte quotidienne des bio déchets des commerces SPAR, LIDL, magasin de fruits et légumes « Chez Françoise » et des restaurants. Une convention de partenariat entre responsable du commerce pour cadrer les engagements dans le projet, définir le rôle de chacun et les modalités techniques sera mise en place. La collecte, la mise en bac et les retournements seront assurés par les jeunes en service civique sous la responsabilité d'un adulte référent « animateur de la plateforme ». **Il est prévu de produire 3 tonnes de compost par an à partir de 8 tonnes de biodéchets récoltées.**

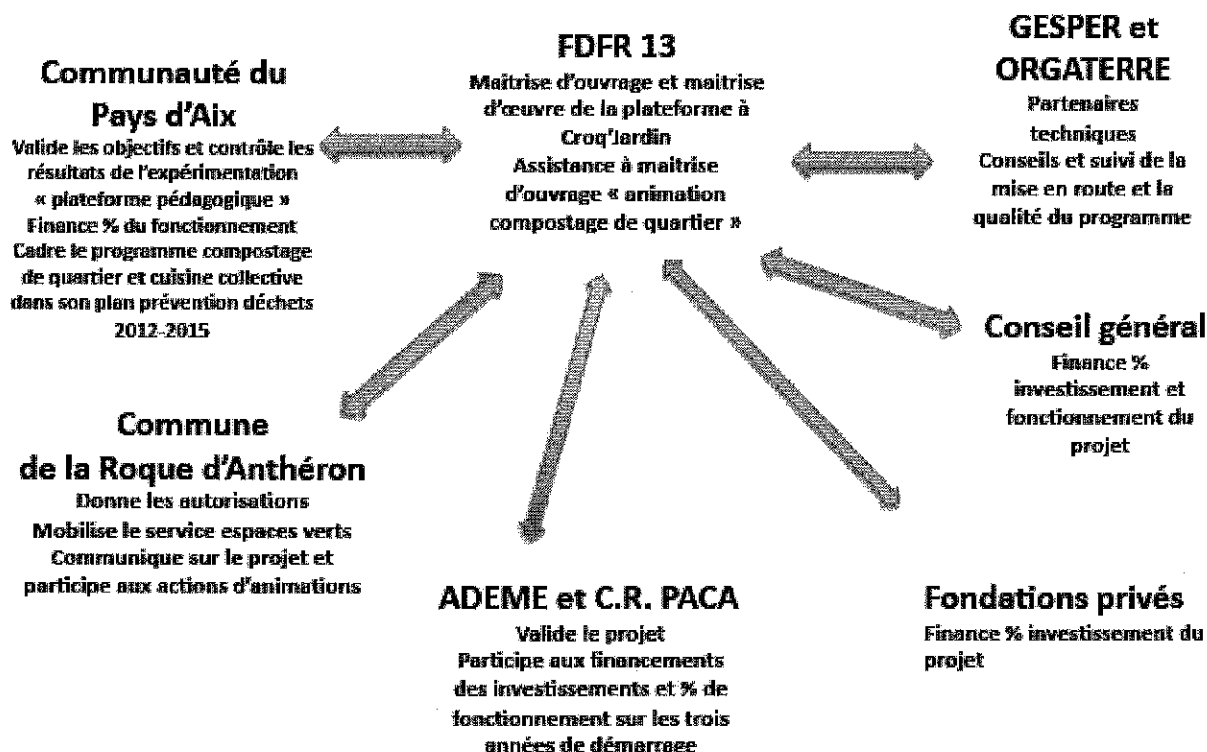
3 – LE BUDGET

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Aménagement plateforme déchets verts et chemin d'accès (terrassement, couche de fondation, géo membrane)	4 300 €	Fondation RTE (Réseau de Transport d'Electricité)	10 000 €
Equipements plateforme (clôture, végétalisation, bâche à compost, traitement des jus avant rejet)	8 700 €	Fondation de France	5 000 €
Broyeur déchets verts Saalen Super Premium 30 ER	21 000 €	Fondation Caisse d'épargne	4 000 €
Pavillon technique sécurisé	8 000 €	Conseil général des Bouches-du-Rhône (broyeur)	3 500 €
Alimentation eau pour arrosage (forage, pompe alimentée par énergie photovoltaïque)	6 000 €	Conseil général des Bouches-du-Rhône (équipement autre)	3 000 €
Bacs de la plateforme de compostage de déchets alimentaires	6 000 €	ADEME	15 000 €
Outillage et matériel divers, conception et réalisation signalétique	1 500 €	Conseil régional PACA	15 000 €
TOTAL	55 500 €		55 500 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Traitements et Salaires Coordonnateur ¼ temps	13 000 €	Conseil Général des Bouches du Rhône (poste coordonnateur)	13 000 €
Référent animateur mi temps SMIC	12 000 €	ETAT (services civique)	2 400 €
Jeunes service civique 1 ETP (Equivalent temps plein)	2 000 €	Conseil régional (énergie déchets)	5 500 €
Carburant voiture collecte et broyeur	1 200 €	ADEME	5 500 €
Entretien matériel et broyeur	1 000 €	Fondation de France	3 400 €
Communication	1 700 €	Communauté du Pays d'Aix	5 000 €
Suivi Orgaterre	2 400 €		
Quote-part frais de gestion FDFR 13 5 %	1 500 €		
TOTAL	34 800 €		34 800 €

4 – LES PARTENAIRES

Organigramme partenarial



5 – LE CALENDRIER

Décembre 2011	Bouclage du financement du projet
De Janvier à Mars 2012	Aménagement du site et investissements
Avril 2012	Démarrage de l'exploitation Embauche de l'animateur référent
Octobre 2012	Première évaluation

6 – LA DEMANDE DE SUBVENTION

La Fédération des Foyers ruraux des Bouches du Rhône sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 5 000 €, soit 14.4 % du montant total de la dépense de fonctionnement pour son projet de plateforme de compostage pédagogique sur son site de la Roque d'Anthéron. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme local de prévention des déchets de la CPA. La subvention est demandée au titre de l'exercice 2012 sous réserve du vote du budget primitif en décembre 2011.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2011_00187	Foyers ruraux des Bouches du Rhône	Compostage	0 €	355 928 €	5 000 €	5 000 €	non

7 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévoles ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée.
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.
- Il est proposé de définir un montant maximal de 40 % de subvention possibles par rapport au montant total des dépenses subventionnables.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission déchets en date du 15 novembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à la Fédération des Foyers ruraux des Bouches du Rhône pour la création d'une plateforme pédagogique de compostage pour un montant de 5 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2012 en section de fonctionnement – 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour la création d'une plateforme pédagogique de compostage

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2012